

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 24 Octobre 2019

12543

■ Approbation du montant des redevances de cremation du crématorium Saint-Pierre pour l'année 2020

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente dans la gestion des services d'intérêt collectif et notamment en matière de Crématorium. Dans ce cadre, il lui appartient de fixer les tarifs de crémation concernant le Crématorium Saint-Pierre pour l'année 2019.

Par délibération FAG 140-4957/18/CM du 13 décembre 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a fixé les tarifs des différentes redevances de crémation pour l'année 2019 du Crématorium Saint-Pierre. Les valeurs applicables étaient les suivantes :

LIBELLES	TAFIFS EURO HT	TARIFS EURO TTC
Crémation Adultes	475,20	570,00
Crémation adultes Cercueil carton	475,20	570,00
Crémation Enfants – 12 ans	235,66	283,00
Crémation Enfants – 12 ans Cercueil carton	235,66	283,00
Crémation Corps Réduits + 5 ans	119,02	143,00
Crémation Corps Réduits – 5 ans	475,20	570,00
Crémation Pièces Anatomiques	96,91	116
Dépôt d'Urnes (3 premiers mois gratuits)	20,83	25,00
Crémation Don de Corps à la Science (à partir de la 101ème crémation)	189,57	227,00

Il est proposé pour l'année 2020 de ne pas augmenter les tarifs de crémation. En effet, il n'y a pas eu d'évolution des charges et le budget du crématorium dégage des recettes suffisantes permettant de les compenser.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix Marseille Provence ;
- La délibération n° EPPS 003-1353/15/CC du 25 septembre 2015 approuvant la création d'un tarif spécifique pour les cercueils en carton ;
- La délibération n° FAG 140-4957/18/CM du 13 décembre 2018 relative à la fixation des taxes de crémation pour l'année 2019 ;
- L'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie du Crématorium Saint-Pierre qui s'est tenu le 9 Septembre 2019.
- L'information au Conseil de Territoire Marseille Provence en date du 22 octobre 2019 ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il appartient au Conseil de Métropole de fixer les tarifs de crémation du Crématorium Saint-Pierre susceptibles d'être perçus à l'occasion du fonctionnement des services métropolitains.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés les montants des redevances de crémation du Crématorium Saint-Pierre applicables à compter du 1er Janvier 2020 fixés comme suit :

LIBELLES	TARIFS EURO HT	TARIFS EURO TTC
Crémation Adultes	475,20	570,00
Crémation Adultes Cercueil en carton	475,20	570,00
Crémation Enfants – 12 ans	235,66	283,00
Crémation Enfants – 12 ans Cercueil en carton	235,66	283,00
Crémation Corps Réduits + 5 ans	119,02	143,00
Crémation Corps Réduits – 5 ans	475,20	570,00
Crémation Pièces Anatomiques	96,91	116
Dépôt d'Urnes (3 premiers mois gratuits)	20,83	25,00
Crémation Don de Corps à la Science (à partir de la 101ème crémation)	189,57	227,00

Article 2 :

Les recettes seront constatées au Budget Annexe du Crématorium Saint-Pierre – Sous Politique A430 Natures 7060 et 7061.

Pour enrôlement,

Le Vice-Président Délégué
Patrimoine, Logistique et Moyens généraux
Commande Publique

Pascal MONTECOT

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE TERRITOIRE**

**APPROBATION DU MONTANT DES REDEVANCES DE CRÉMATION DU
CRÉMATORIUM SAINT-PIERRE POUR L'ANNÉE 2020.**

La Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente dans la gestion des services d'intérêt collectif et notamment en matière de Crématorium. Dans ce cadre, il lui appartient de fixer les tarifs de crémation concernant le Crématorium Saint-Pierre pour l'année 2020.

Compte-tenu du coût du service et dans la mesure où le budget du crématorium dégage des recettes suffisantes permettant de les compenser, il est proposé pour l'année 2020 de ne pas augmenter les tarifs de crémation.